



À l'heure du déconfinement...

élections municipales



2020



Installation du nouveau Conseil Municipal Qu'en est-il ?

La crise sanitaire et le COVID 19 se sont invités aux opérations de renouvellement municipal. Aussi, les candidats de la liste portée par Jean Dupire et que vous avez élus le 15 mars n'ont pas pu prendre leur fonction car le nouveau Conseil Municipal n'a pu être installé.

Le Conseil Municipal, les Adjointes et le Maire, Véronique Lepannetier Ruffault, restent donc en place et veillent au bon fonctionnement de la vie de notre Commune. La coordination entre l'équipe future et l'équipe « en sursis » se déroule en totale cohérence et les élus sont mobilisés pour gérer et vous

accompagner dans cette période exceptionnelle.

L'installation du nouveau Conseil Municipal se fera dès que le comité sanitaire national considérera que les conditions sanitaires sont suffisantes et réunies.

Pour le moment la date n'est pas connue, mais à priori la période de fin mai-début juin semble se confirmer.

L'ensemble des élus de Gosné (actuels et futurs) vous fait part de son dévouement.

Prenez soin de vous et respectez bien les gestes barrières pour que nous nous retrouvions vite dans l'esprit de convivialité qui nous va tous si bien. ■



Travaux de voirie et réseaux Reprise le 11 mai

- Rue de la Lande d'Ouée et zone de la Margerie
Pose du revêtement Roxem en axe de rue, bords trottoirs et sur plateau
- Rue de l'Illet – Effacement des réseaux électriques, Télécom et éclairage public
- Lotissement le Bocage – Réalisation des travaux de voiries définitives sur la Tranche A.

Conscients que ces travaux ne vont pas être sans occasionner une certaine gêne, nous vous remercions de votre compréhension. ■

Lieux publics communaux Ouverts ou fermés ???

La mairie 😊

À partir du 11 mai, la mairie sera ouverte au public aux jours et horaires suivants : Mardi, Jeudi, Vendredi, Samedi de 9h00 à 12h00.

La médiathèque 😊

Réouverture à partir du 15 mai sous forme de drive (modalités détaillées ci-dessous).

Le cimetière 😊

Réouverture à partir du 11 mai.

La salle des sports 😞

Reste fermée – Décision pour le 2 juin.

La salle des fêtes 😞

Reste fermée – Décision pour le 2 juin. ■

Réouverture de la médiathèque Le 15 mai... en mode drive ! Comment ça marche ?



Réservation des documents (10/carte) via le catalogue en ligne du réseau des médiathèques : <https://mediatheques.liffre-cormier.fr/>

Un planning d'inscription va être envoyé aux usagers pour le choix du créneau horaire.

Le dépôt des documents et le retrait des commandes se fera à l'entrée de la médiathèque.

Pour s'inscrire (gratuit pour tous), réserver, se renseigner, recevoir le planning : mediatheque@gosne.fr ou T. 02 99 66 35 17.

Horaires de permanences

mardi et vendredi : 16h30-18h30
samedi 10h30-12h30 (un samedi sur 2). ■

Éclairage public Plus de lumière le soir !

Par souci d'économies, l'éclairage public est éteint le soir jusqu'au 1^{er} septembre. ■



Écoles, service périscolaire et cantine Ouverts à partir du 14 mai avec un protocole sanitaire à respecter...

Et sous réserve du maintien des consignes
gouvernementales...



Depuis 2 mois, les 250 enfants scolarisés sur la Commune ne fréquentent plus les bancs de l'école. L'État a décidé la réouverture des écoles à compter du 11 mai prochain. L'épidémie de Covid-19 nécessite d'adapter les conditions d'accueil des élèves et les conditions de travail des personnels aux consignes édictées par les autorités sanitaires et à des mesures de prévention complémentaires.

Conscients du besoin des enfants de retrouver leur école et des impératifs des parents qui doivent reprendre le travail, en concertation avec l'école Nominoë, les parents d'élèves et les responsables des services périscolaires concernés, la mairie a décidé la réouverture de l'école Nominoë à compter du 14 mai. À la demande de l'école, cet accueil sera échelonné jusqu'au 25 mai (pour les PS et MS).

L'école Jeanne-Marie Lebossé ouvrira aussi le 14 mai.

Le service municipal de garderie périscolaire et la cantine seront également réouverts à partir de cette date.

Les parents de chaque école ont reçu :

- Le protocole sanitaire détaillant les mesures d'hygiène mises en place dans les différents locaux et applicables aux enfants et aux adultes
- Les plannings d'accueil des enfants par groupe
- Les modalités de fonctionnement des services municipaux.

Les conditions de la reprise sont contraignantes pour tout le monde.

Ce travail de remise en route a été réalisé avec l'investissement de chacun des acteurs et tout est mis en œuvre pour que la vie reprenne son cours, tout doucement et surtout en toute sécurité pour nos enfants et pour vous.

À noter que les enseignants continueront à suivre les élèves qui restent à la maison ou qui ne sont pas en classe.

Nous souhaitons que ces mesures exigeantes permettent de terminer l'année scolaire et que chacun fasse preuve de compréhension vis-à-vis des difficultés rencontrées. ■

L'Aish (accueil de loisirs communautaire)

Ouverture le mercredi à partir du 13 mai pour les enfants de personnels prioritaires à St Aubin du Cormier. ■

Le Tri, les déchets, les ordures ménagères Où en est-on ?

Les déchetteries

À partir du 11 mai, les déchetteries vont progressivement ouvrir leurs portes aux particuliers. En raison du contexte sanitaire encore tendu, les conditions d'accès et les horaires ont été modifiés.

Afin de limiter l'attente, un système d'accès par plaque d'immatriculation est mis en place.



Dans un premier temps, seuls les déchets verts et les cartons vidés et pliés seront acceptés.

Les autres filières de déchets seront progressivement réouvertes quand les sites de traitement seront de nouveau opérationnels.

La déchetterie de St Aubin du Cormier sera ouverte du lundi au samedi : 10h-12h/14h-19h.

Les sacs jaunes et les ordures ménagères

Le ramassage des sacs jaunes se déroule jusqu'à nouvel ordre tous les 15 jours. La collecte des ordures ménagères continue de se dérouler toutes les semaines (**les sacs jaunes sont désormais disponibles en libre-service sous le porche de la médiathèque**).

Rendez-vous sur [la page Facebook du Smictom](#) du Pays de Fougères et sur le site internet <https://www.smictom-fougères.fr/actualites/> où toutes les modalités sont détaillées. ■



Des masques...

Pour vous Gosnéens

À partir du 28 mai, la Commune mettra gratuitement à disposition de ses citoyens (à partir de 10 ans) 1 masque lavable et réutilisable. Ils sont fabriqués dans le Pays de Fougères et homologués DGA. Ces masques seront disponibles à la mairie de Gosné aux horaires d'ouverture. Une distribution sera organisée pour les personnes âgées de 75 ans et plus par les membres du CCAS.

À la remise de ce masque, vous pourrez, si vous le souhaitez, faire une contribution au profit des œuvres sociales (CCAS) de la Commune. ■

**HUMOUR SUR
FOND DE COVID !!!**

BIENTÔT LE PORT
DU MASQUE
OBLIGATOIRE?

